

ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
JOURNÉE NATIONALE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ
RUE ARISTIDE BRIAND
SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

Arrêté n°454- Octobre 2023-ST

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2211-2 et L 2212-2,
Vu l'article 417-6 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement en raison de la Journée Nationale du Commerce de Proximité organisée par Madame Aline DHENNAIN, référente commerce du pôle REVE le samedi 14 octobre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Aline DHENNAIN est autorisée à occuper le Domaine Public le samedi 14 octobre 2023 de 08h00 à 19h00 devant « Envie d'elles et Augustine et Malo », 10 et 12 Rue Maréchal Leclerc afin d'installer une tonnelle (environ 40 m²).

Le stationnement sera interdit au droit de l'installation.

La vitesse sera limitée à 30 km/h à proximité de l'installation.

ARTICLE 2 : Un passage devra rester libre pour l'accès des véhicules de secours et de services.

ARTICLE 3 : La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux de la Ville de Caudry.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent.



Fait à Caudry, le 06 octobre 2023

Le Maire,
Conseiller Départemental,



Frédéric BRICOUT